



PAR TÉLÉC. : (416) 314-4030

Le 20 septembre 2010

Docteur Andrew McCallum, coroner en chef de l'Ontario
Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
26, rue Grenville
Toronto (Ontario)
M7A 2G9

Docteur McCallum,

Le syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce du Canada (TUAC Canada) et l'Alliance des travailleurs agricoles (ATA), forts de 250 000 membres au Canada, demandent que le Bureau du coroner en chef mène une enquête pour établir ce qui a récemment entraîné la mort de deux citoyens de la Jamaïque, qui étaient travailleurs agricoles migrants à leur lieu de travail en Ontario.

Le 10 septembre 2010, Ralston White et Paul Roache sont morts en respirant des vapeurs toxiques tandis qu'ils travaillaient dans l'espace confiné d'une cuve au verger de culture biologique de Filsinger, près d'Ayton (en Ontario). Depuis quelques années, à la saison des cultures, les deux victimes travaillaient dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers du gouvernement fédéral du Canada.

À la suite de ces pertes de vie tragiques qu'on aurait probablement pu éviter, les TUAC Canada demandent à votre bureau de mener une enquête dans les buts suivants en vertu de l'article 20 de la loi sur les coroners :

- D'abord, il s'agit de fournir une preuve nette de la cause exacte de la mort des victimes, de préciser la nature des vapeurs toxiques qu'elles ont respirées et de savoir si on pouvait éviter l'accident qui s'est produit dans un espace confiné.
- Également, il faut renseigner clairement le public sur les risques d'accidents de travail dans les espaces confinés en milieu agricole et savoir si, à une époque où l'entreprise agricole et les programmes de travailleurs étrangers se développent à un rythme accéléré en Ontario, on fait le nécessaire en matière d'application des lois et de formation.

Docteur Andrew McCallum
Le 20 septembre 2010
Page 2

- Enfin, nous croyons qu'une enquête ferait prendre conscience de la situation aux personnes concernées, ce qui serait bien nécessaire, et amènerait des recommandations sérieuses en ce qui a trait à la réglementation touchant au travail en milieu confiné et à d'autres questions importantes en matière de sécurité sur lesquelles les lois actuelles portant sur les exploitations agricoles ne prévoient rien.

Nous exhortons vivement le Bureau du coroner en chef à demander une enquête afin d'éviter que ne se reproduisent des pertes de vie aussi tragiques que celles du 10 septembre. Les TUAC Canada et l'ATA sont prêts à faire tout ce qu'il faudra pour y contribuer grâce à leur réseau très solide d'appui social et à leurs centres de soutien des travailleuses et travailleurs agricoles, qui se trouvent partout en Ontario.

Comme vous le savez, les accidents de travail en milieu confiné entraînent habituellement la mort de plusieurs personnes. C'est à Drayton, en Ontario, qu'a eu lieu la dernière enquête qui s'est faite dans des circonstances analogues : il était alors question de la mort de trois jeunes travailleurs agricoles qui, il y a justement près de dix ans, avaient aussi péri en travaillant dans l'espace confiné d'une cuve.

Nous vous remercions d'avance d'avoir considéré notre demande. S'il y a des questions que vous désirez poser ou s'il vous faut de plus amples renseignements, n'hésitez pas, je vous prie, à m'appeler au 416-675-1104.

Je vous prie d'agréer, Docteur McCallum, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président national des TUAC Canada,

Wayne E. Hanley

WEH:SR:MF/mda/bdc/sw

c.c. L'honorable Peter Fonseca, ministre du Travail
Andrea Horwath, chef du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario
Sid Ryan, président de la Fédération du travail de l'Ontario